

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1012

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 5 QUATER

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des père et mère » sont remplacés par les mots : « d'entre eux » »,

les mots :

« « vivant des père et mère » sont remplacés par les mots : « parent vivant » »,

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel